## Bambou et barrière anti rhizome

Par guys
Bonjour, j'ai fait appel à une entreprise pour la pose de mes bambous et la pose d'une barrière anti rhizome conforme aux exigences. Cette barrière ne remplie pas son office puisque au bout de 4 ans, les bambous commençais déjà à sortir de la barrière
Ils m'avais pourtant convaincu que les bambous ne sortirait pas de la barrière.  La société est venu pour couper et mettre un peu de gasoil dans les tiges mais ils continu de franchir la barrière de tous les cotés. je n'ai même plus accès avec une pioche tellement les racines sont dans le sol.  Est ce que je peut demander à l'entreprise d'arracher tout les bambous à leurs frais ?  je ne veux pas qu'il envahissent ma propriété ou celle du voisin.  Y à t'il une garantie décennale pour ce genre de travaux ?  merci pour votre réponse  cordialement
Par yapasdequoi
Bonjour, La garantie légale est de 2 ans en matière de consommation. Avez-vous tenté un recours amiable envers l'entreprise (courrier RAR) ? Ou demandé à son assurance pro de prendre en charge ? Sinon, vous avez peut être choisi une variété de bambou vraiment coriace et donc dangereuse : qui vous l'a conseillée ?
Par guys
Bonjour, ce sont des bambous traçant (il font beaucoup de racines horizontale) installés par l'entreprise, je n'ai rien choisi (oui sont coriace), je vais voire avec l'entreprise en espérant qu'ils seront arrangeant. merci en tout cas.
Par NESTVERO

Bonsoir

Les bambous pour s'en débarasser sera très très difficile. La seule solution est de les "fatiguer" couper la tige dès qu'elle sort de terre laisser pousser environ 20 cms et coupez. Bon courage .. Nous avons mis plus de 4 ans pour en venir à bout car ça casse même les murettes (la nôtre est fendue à plusieurs endroits)... Sinon la mini pelle ... Mais un petit bout de rhizome peut repousser .. Bon courage